



3  
Jours

# La distribution physique - transport amont aval - Reserve logistique

dans ACHATS - LOGISTIQUE / Réf : ACH-LOG-12

## Objectifs de la formation

- Comprendre et gérer des process de distribution physique et de logistique des retours
- Appliquer une méthode en vue de concevoir et mettre en oeuvre des actions d'amélioration

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Jour 1 - Matin

#### 1. Décrire l'environnement du transport

- La mise en place d'une politique de transport
- Le choix des modes et des modalités de transport
- L'emballage des marchandises
- La relation incoterm du contrat et celle du contrat de transport

### Jour 1 - Après-midi

#### 2. Examiner la stratégie de distribution à appliquer

- Faire ou faire faire
- Notion de prestataire logistique
- L'appel d'offres
- Le contrat de prestation
- Les réseaux de prestataires et les multinationales
- Les intégrateurs dans l'accélération des flux
- GPA- GMA
- PIC -DRP - MRP- CBN



## Jour 2 - Matin

### 3. Définir le statut juridique des professionnels du transport

- Les compagnies de transport et leurs conventions internationales
- Les organisateurs/commissionnaires de transport
- Les transitaires / Les spécialistes de l'affrètement, du groupage et de l'express

### 4. Examiner la taxation du fret

- Maritime, aérien, routier : principes fondamentaux de la tarification conventionnelle
- Le transport des marchandises par conteneur
- La facturation du transitaire /du commissionnaire
- Le coût du transport

## Jour 2 - Après-midi

### 5. Examiner l'assurance transport

- Les indemnités prévues par les conventions internationales
- Les différents risques, leurs polices d'assurance complémentaires, le coût de l'assurance transport

## Jour 3 - Matin

### 6. Identifier le rôle et l'importance des documents de transport

- Les documents émis par les compagnies : lettres de voiture, LTA, connaissements maritimes
- Les attestations de prise en charge
- Les documents émis par les transitaires
- Le bordereau d'instructions Cas pratique : Facturation d'un transitaire à l'import.

### 7. Examiner les actes juridiques relatifs aux opérations de transport

- Définition et caractéristiques du contrat de transport



- Distinction du contrat de transport des conventions voisines
- Classification des contrats de transport
- Transports internationaux successifs

## Jour 3 - Après-midi

### 8. Gérer les opérations de transport

- TMS (transport management system)
- Préfacturation transport

### 9. Utiliser des indicateurs de performance transport

- Suivi des coûts de transport
- Suivi de la productivité

### 10. Intégrer la logistique des retours et/ou la logistique urbaine

- Suivi du SAV

## Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation.

## Public cible

Toute personne souhaitant se former aux enjeux de la distribution physique et de la reverse logistique

## Pédagogie

## Méthodes pédagogiques

### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Notre pédagogie est centrée sur l'apprenant.
- Les transferts de compétences reposeront sur des situations pédagogiques proches du vécu. Cette approche concrète des concepts, permettra à l'apprenant de transposer les notions abordées à sa situation réelle ou présente, et ce tout en respectant le déroulé du programme.
- Les supports projetés et remis aux stagiaires sous forme papier et/ou électronique soutiendront l'exposé du formateur et contribueront à la mémorisation rapide des éléments-clés du programme.

## Modalités d'évaluation

- L'évolution des acquis du participant sera mesurée tout au long de la session de formation.
- Formative, cette évaluation privilégiera les interactions participant/formateur, mais pourra également prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

